

BLOC DE COMPETENCE 4

Animer des pratiques sociales en sécurité



Renseignements :

Pédagogiques : Laetitia FIORI

6300000.lfiori@ffhandball.net

Tél : 06 28 92 47 25

Administratifs :

6300000.formation@ffhandball.net



ASTUCE

Le BLOC DE COMPETENCES est éligible au Compte Personnel de Formation (CPF)

Coût

- Bénévoles et volontaires en services civiques sans CPF : 360€ + inscription à la certification : 50€

- Via la prise en charge du Compte Personnel de Formation ou Pôle Emploi : 720€ + inscription à la certification : 50€

- Salariés.ées (prise en charge AFDAS possible) : 1080€ + inscription à la certification : 50€

- Frais annexes possibles à la charge du stagiaire (hébergement, déplacement, restauration)

+ 50€ de frais d'inscription

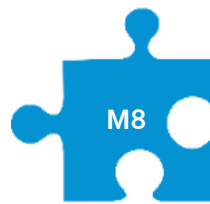
N° RNCP : 31885 BC04

Présentation

Ce bloc de compétences, « Animer des pratiques sociales » (90h), s'adresse aux personnes qui encadrent ou souhaitent encadrer les pratiques Handfit et/ou HandEnsemble ; et qui souhaitent capitaliser des modules afin de passer la certification.



Agir dans les milieux socio-éducatifs et sociétaux (10h)



Animer la pratique Handfit Sport Santé (40h)



Animer la pratique HandEnsemble Handball et Handicap (40h)

Pour en savoir plus sur les modules (pré requis, objectifs, contenu, modalités, dates...) consultez leur fiche.

Inscription au bloc de compétences * A PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE

Cliquez
ici



* Prendre connaissance des Conditions générales de vente et du Règlement intérieur

INFORMATION CERTIFICATION (épreuve)

Pré requis à l'inscription de la certification

Attester de sa participation à tous les temps des modules ci-dessus. Exemples : présentiel, formation à distance, mise en situation pédagogiques, tutorat (s'il y en a). Cf. fiche des modules

Modalités de l'épreuve

- Le/la candidat.e produit un document relatant une expérience conduite dans l'activité de son choix. Il/elle le transmet au moins 1 mois avant le jour de l'épreuve à son OFT.

- Le jour de l'épreuve, le/la candidat.e présente une séance dans l'activité choisie et anime un extrait de celle-ci choisie par le jury d'épreuve, pour une durée de 20 minutes maximum.

- À l'issue de la séance, le/la candidat.e participe à un entretien de 30' maximum lui permettant de justifier ses choix.